

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

## PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-trois janvier s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Laetitia DAVIET, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Eric PAQUET, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRINEAU, Roland URBANEK.

Pouvoir: Geneviève COUTON donne pouvoir à Marcelle TRINEAU  
Audrey DELANOË donne pouvoir à Joël BLANCHARD  
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET  
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER  
Julie PERRAUDEAU donne pouvoir à Cindy BESSEAU  
Didier VERDON donne pouvoir à Marie-Cécile BROCHARD

Excusé: Philippe CLAUTOUR

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 22</b>
<b>Pouvoir : 6</b>
<b>Excusé : 1</b>

Secrétaire de séance: Roland URBANEK

## **I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES**

#### **ÉVÈNEMENT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION CULTURELLE**

##### **CHOCOLAT CONCERT**

Dimanche 17 février 2019 à partir de 15 h - Salle des Quatre Rondes.

Formule habituelle alternant dégustations chocolatées et pièces musicales.

Pour pouvoir y assister, les personnes doivent réserver leur place à l'accueil de la mairie auprès de l'accueil.



### **ÉVÈNEMENT PROPOSÉ PAR LES ASSOCIATIONS**

« Arts pour tous » - Dimanche 24 février 2019 de 10 h à 19 h - Salle des Quatre Rondes.  
Exposition d'art organisée par l'association « Créagésin'art », association d'art locale.  
Exposition solidaire avec l'association « La Pause ».

### **ÉVÈNEMENTS PROPOSÉS PAR LA MÉDIATHÈQUE**

- Mardi 5 février 2019 : Lecture pour les 0 à 3 ans ;
- Vendredi 8 février 2019 à 20h : « Soirée des doudous » ;
- Mercredi 13 février 2019 à 11h : « Graines d'histoires » ;
- Samedi 23 février 2019 à 11h : « Ça me dit des histoires » ;

### **□ AGENDA DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION**

- Jeudi 31 janvier 2019 à 18h30 : Commission culturelle ;
- Lundi 4 février 2019 à 10h30 : Groupe de travail Salon d'Automne ;
- Lundi 4 février 2019 à 18h : projet les « Mardynamiques » ;
- Mardi 5 février 2019 à 10h30 : Groupe de travail « Jazz'inate » ;
- Mardi 5 février 2019 à 18h30 : Organisation du calendrier des expositions d'été.

## **2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT**

La commission s'est réunie le 21 janvier 2019.

### **□ ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION URBAINE ET ARCHITECTURALE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE ET D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE**

Pour rappel, l'étude a été confiée au bureau d'études MÉTIVIER ARCHITECTE URBANISME (MAU) avec engagement d'une démarche participative avec les habitants.

Le 1<sup>er</sup> atelier de travail participatif constitué d'habitants, de quelques élus, de professionnels et de partenaires institutionnels aura lieu le jeudi 7 février prochain.

#### ☐ **MAISON « CHAIGNEAU »**

La démolition débutera le 11 février 2019 pour une durée de 5 semaines.

La base de chantier sera installée sur le parking de l'espace Jules Verne, l'accès au public sera donc interdit pendant toute la durée du chantier.

#### ☐ **POINT PLUI-H : CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

- Janvier - février 2019 : Travail sur le règlement et le zonage ;
- Février 2019 : Travail sur les prescriptions et servitudes ;
- Mars - avril 2019 : Relecture et finalisation du document ;
- Avril - mai 2019 : Présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- **20 mai 2019 : Arrêt du PLUi-H en Conseil Communautaire ;**
- Juin - juillet - août 2019 : Consultation des PPA ;
- Septembre - octobre 2019 (à confirmer) : Enquête publique ;
- **Fin 2019 - début 2020 : Approbation.**

### **3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS**

#### ☐ **POINT SUR LES DERNIÈRES ACTIVITÉS DE MOSAÏQUE**

- **Accueil des bénévoles de la collecte alimentaire**

Le 17 décembre 2018 les bénévoles de la collecte alimentaire se sont réunis pour faire le point sur les résultats. Ce sont 5,721 tonnes récoltées contre 4,659 tonnes l'année dernière.

- **Sortie au Haras**

50 adhérents ont pu assister au spectacle « Noël au Haras ». Ce public très varié, parents, enfants et grands-parents sont revenus ravis.

- **Journée galette**

Une première pour Mosaïque. Toute la journée possibilité de déguster la galette des rois, l'occasion de discuter et de partager un moment avec d'autres adhérents. À cette occasion une trentaine d'adhésions ont été réalisées.

- **Remise du chèque du Téléthon**

C'est un chèque de 5 300 € qui a été remis à la Fédération départementale. 29 associations ont participé au Téléthon sur tout un week-end d'animations.

- **La Ludothèque**

Depuis septembre 2018, Flora et les 15 bénévoles assurent à la Ludothèque 9 heures 50 de permanence au public par semaine contre 6,75 heures auparavant. La ludothèque a accueilli depuis son ouverture **1 908 personnes** contre 1 126 pour la même période en 2017, soit en moyenne 14,2 personnes par heure de permanence contre 10,2 en 2017.

Ce sont **186 familles** soit près de **700 personnes** qui sont **adhérentes**, avec 42 nouvelles adhésions depuis septembre 2018.

Diverses animations ont été mises en place pendant les vacances scolaires :

- un atelier cuisine enfants ;
- une matinée jeux parents/enfants ;
- le fabuleux bal des vampires ;
- une soirée Halloween ;
- La fabrik de Noël ;
- la découverte de nouveaux jeux de société a attiré plus de 30 personnes.

En dehors des heures d'ouverture, ce sont également de nombreuses animations, que Flora et les bénévoles assurent pour les assistantes maternelles, les écoles Louis Buton, la Pénrière, l'IME ou autre associations.

#### ☐ NOËL DU MULTI-ACCUEIL « LES PETITS MOINEAUX »

À la salle des Quatre Rondes, le mercredi 19 décembre 2018, les enfants du multi-accueil « Les Petits Moineaux » ont rejoint les enfants du centre de Loisirs « Chouette et Cie » pour fêter Noël avant de partir pour quelques jours en vacances.

Un spectacle a démarré cet après-midi festif, suivi de la visite du Père Noël qui a remis à chacun quelques friandises. Un goûter convivial, préparé par le restaurant scolaire a clos cet après-midi apprécié de tous, aussi bien des enfants que des quelques parents présents. Le Conseil des Sages a participé à l'organisation de cette animation.

#### ☐ LE CLUB « L'AGÉSINATE » TOUJOURS TRÈS ACTIF

Le 17 janvier 2019 s'est déroulée l'Assemblée Générale du Club l'Agésinate.

Le club compte 505 séniors adhérents au club dont 158 ont 80 ans et plus.

Tout au long de l'année, le club propose de nombreuses activités Salle Georges Hillairiteau afin de créer du lien social et de rompre l'isolement de nos aînés.

Ces activités diverses sont :

- **sportives** avec la marche tous les lundis (2 parcours) et le vélo ;
- de **loisirs** avec la danse en ligne, la chorale, les jeux de cartes (belote, tarot et bridge) et l'organisation d'un après-midi dansant tous les mois ;
- également quelques **remue-méninges** avec l'orthographe, les cours d'informatique ;
- et plusieurs **voyages**, d'une journée ou plus.

Pour Noël le Club a distribué **158 colis** de friandises, soit au club soit à domicile.

#### ☐ LA PAUSE « UN SERVICE AUX SANS DOMICILE »

« La Pause », située rue de la Mairie, assure un accueil toute l'année hormis les treize jours indispensables pour le grand nettoyage.

En 2018 sur 352 jours d'ouverture ce sont 336 nuitées réalisées (316 en 2017).

Ce service est assuré par 16 bénévoles qui se partagent l'accueil et le ménage.

Les personnes accueillies sont principalement des hommes seuls (216). Il y a également des femmes seules (24) et des couples (48). 17 migrants ont été accueillis pour 25 nuitées en 2018.

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 51 ans, le plus jeune a 17 ans et le plus âgé 82 ans.

L'appel aux bénévoles a été positif puisqu'en fin d'assemblée générale 5 nouveaux bénévoles se sont inscrits. Ces personnes assureront les différentes tâches après un an d'adhésion comme le prévoit les statuts.

#### ☐ AGENDA

- **Mardi 5 février 2019 à 20h30** – Conférence « Le sommeil de nos enfants de 0 à 18 ans » - Salle Georges Hillairiteau.

## **4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS**

#### ☐ ENFANCE

Vendredi 25 janvier 2019 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association des assistantes maternelles « Les P'tits Patapons ». Cette association regroupe 43 assistantes maternelles accueillant 105 enfants d'Aizenay et des communes environnantes. L'association a présenté un budget équilibré ainsi que toutes les activités pour 2019.

Site internet : [www.lesptitpatapons.fr](http://www.lesptitpatapons.fr) .

Bilan des vacances de Noël à l'Accueil de loisirs « Chouette & Cie ».

La structure était fermée entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dates	Tranche d'âge			
	3/4 ans	5/6 ans	7/12 ans	Total
2 janvier	9	5	5	19
3 janvier	14	7	12	33
4 janvier	14	9	11	34

Sur cette période les animateurs ont constaté que les enfants étaient plus fatigués, c'est pourquoi ils ont aménagé des espaces en tenant compte du rythme de chacun tout en respectant leurs besoins et leurs envies (jeux, activités créatives, espace détente et de repos).

## ☐ JEUNESSE

Bilan vacances de Noël à l'Antenne Jeunesse :

- 41 jeunes différents (dont 3 nouveaux) ont fréquenté l'Antenne sur les 8 jours d'ouverture, ce qui représente globalement la présence de 113 adolescents.
- 95% de jeunes sont d'Aizenay, les 5% sont de La Chapelle-Hermier et de La Chapelle-Palluau, avec 56% de garçons et 44% de filles.
- Répartition par tranche d'âges : 10/14 ans : 59 %, 14/17 ans : 41%.

### Constats :

- Un meilleur équilibre est constaté au niveau des deux tranches d'âges dû à la fidélisation des jeunes venant de franchir le cap des 14 ans. On peut noter également une augmentation du nombre de jeunes filles grâce à la mise en place d'activités plus féminines.
  - Une vingtaine de jeunes sont présents de manière régulière et toutes les activités proposées ont été réalisées.
  - Une légère baisse de fréquentation de l'Antenne par rapport aux vacances de la Toussaint. Cela s'explique par le nombre de jours d'ouverture passant de 9 à 8 sur les deux semaines ainsi que la période des fêtes de fin d'année où les jeunes se font moins nombreux.
- Le programme d'activités pour les vacances d'hiver est disponible à l'Antenne, sur la page Facebook et sur le site de la ville d'Aizenay.

## ☐ CITOYENNETÉ

Les trois commissions du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont défini leurs projets :

### Commission Sport

Organisation d'un cross pour tous, un samedi, suivi d'un pique-nique avec diverses animations. La date n'est pas encore déterminée.

### Commission Cadre de Vie

Création d'une œuvre en forme d'arbre constituée d'objets recyclés afin de sensibiliser à un meilleur tri et proposer des idées pour donner une deuxième vie aux déchets.

### Commission Culture et Inter Génération

Organisation d'un spectacle gratuit pour tous ayant pour thème le « Vivre ensemble intergénérationnel ». Ce spectacle aura lieu au cin'étoile le jeudi 18 avril 2019 en soirée.

## ☐ INTER GÉNÉRATION

Le Conseil des Sages prépare activement la « Veillée comme autrefois ». Cette animation est gratuite et intergénérationnelle. Elle aura lieu le samedi 23 février 2019 à la salle les Quatre Rondes à partir de 19h30. Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire auprès de Mosaique.

Le Conseil des Sages va fêter ses 20 ans d'existence le samedi 27 avril 2019 à la salle Georges Hillairiteau. Cet événement, soutenu par la municipalité, est organisé par l'ensemble de ses membres.

## ☐ AGENDA

- **Vendredi 8 février 2019 à 14h** : Réunion du CLSPD (Comité local pour la sécurité et la prévention de la délinquance) - Salle du Conseil Municipal ;
- **Jeudi 21 février 2019 à 18h30** : Commission Enfance Jeunesse - Salle du Jaunay.

## Conseil Municipal des Enfants

- **Mardi 5 février 2019 à 18h** : Commission culture et inter Génération - Salle du Jaunay ;
- **Jeudi 7 février 2019 à 18h** : Commission Sport - Salle du Jaunay ;
- **Vendredi 8 février à 17h** : Commission Cadre de Vie - Salle du Jaunay.

# **5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI**

## ☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « AIZENAY ENSEMBLE »

53 entreprises étaient présentes à l'Assemblée Générale de l'association « Aizenay Ensemble » le 24 janvier 2019, soit environ 90 personnes, pour prendre connaissance du bilan 2018 de l'association, mais également pour partager la galette.

En 2018 l'association compte 136 adhérents. Elle figure toujours au Top 5 des associations commerciales de Vendée.

Les recettes ont été moins bonnes en 2018 qu'en 2017 en raison de 3 évènements :

- La gratuité des opérations Tickets remboursés pour la Fête des Mères et la Fête des Pères ;
- La baisse des recettes de la Foire Expo et du Village du Père Noël ;
- Le fait qu'en 2018 il n'y ait pas eu le Salon « Mieux Vivre » (organisé tous les 2 ans).

Les charges de l'association ont également un peu augmenté, car les dépenses en communication ont été plus importantes, notamment pour la promotion de la Foire Expo, mais aussi pour la réalisation du Book (répertoire des entreprises adhérentes) et des sacs de course.

## **Petit Bilan des manifestations 2018**

### Foire Expo 2018

51 exposants, 30 commerçants ayant participé à la Braderie, et 48 photos prises avec les commerçants pour la communication sur les réseaux sociaux, excellente fréquentation du vide-grenier (géré par le badminton). 142 repas vendus et 1 voyage d'un montant de 1 000 euros à remporter à la tombola.

### Opérations tickets remboursés

Fête des Mères du 14 au 27 mai 2018 : 38 entreprises participantes (contre 22 en 2017) et 204 clients (contre 39 en 2017) ;

Fête des Pères du 4 au 17 Juin 2018 : 27 entreprises participantes (contre 14 en 2017) et 139 clients (contre 38 en 2017).

### Soirée camping réservée aux adhérents

99 personnes ont participé en 2018.

### Festival Jazz'inate

L'association tenait un bar éphémère le 31 mai 2018 pour une des soirées de la semaine Jazz'inate.

### Opération Sourire

Du 7 au 16 Juin 2018 (bons d'achats à gagner), organisée par L'UCA (Fédération Vendéenne des Unions Commerciales et Artisanales – 116 Unions commerciales et artisanales en Vendée).

## Communication

L'association est très active sur le plan de la communication :

- Sortie du Book en septembre 2018 : 4 650 exemplaires imprimés et distribués en même temps que l'Écho Agésinate ;
- Sac cabas : 3 000 sacs fabriqués pour novembre-décembre (20 sacs par adhérents environ) ;
- Page Facebook : 760 abonnés à la page d'Aizenay Ensemble.

## Point sur Aizy Shop

En 2018, la plateforme « Aizy Shop » compte 36 Adhérents.

Le site bénéficie d'une bonne fréquentation :

+ 21% de demandes de devis ;

+ 67% de visites moyennes par adhérent ;

+ 22% du nombre de commandes (56 commandes pour un chiffre d'affaires de 3 633 euros).

La cotisation est désormais unique à 200 € HT, ce qui est largement en deçà de ce que peuvent proposer des sociétés comme les Pages Jaunes, uniquement pour avoir une page « vitrine ».

En 2018, le Bureau comptait 8 membres actifs - 3 nouveaux entrants pour le bureau 2019.

Élection du bureau dans les semaines à venir.

### **DATES À RETENIR**

- **Dimanche 31 mars 2019** de 10h à 19h : 2<sup>ème</sup> Edition du Salon du Mieux Vivre avec déjà 45 exposants inscrits (la 1<sup>ère</sup> édition avait totalisé plus de 400 entrées) ;

- **Samedi 14 septembre 2019** : Foire Expo et Braderie des commerçants ;

- **Samedi 14 décembre 2019** : Village du Père Noël.

## 6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

### **SPORT**

La galette des rois du Sport a eu lieu le vendredi 25 janvier 2019. Les représentants des clubs ainsi que la commission sport se sont retrouvés à la salle de tennis de table. Ce moment convivial permet à tous de se rencontrer et d'échanger autour d'un verre et d'un morceau de galette.

Le jeudi 21 janvier 2019 Véronique BRAUD a réuni ses partenaires qui l'accompagnent dans sa sélection pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. On notera l'idée originale de la boulangerie « Le p'tit bout de pain ». En effet, Monsieur et Madame LEGEAI ont créé une collection de fèves à l'effigie de nos clubs de sport. Pour chaque galette vendue, 1 € est reversé à Véronique BRAUD.

### **AGENDA**

- **Samedi 9 février 2019** : Soirée « Bad Party » en doublette, ouvert aux non licenciés - Complexe sportif La Galerne.

### **SPORT (Compte-rendu de Madame Isabelle GUÉRINEAU)**

Le vendredi 25 janvier 2019, s'est déroulée la traditionnelle galette des rois des associations sportives au club house du tennis de table.

### **AGENDA**

- **Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019** : Trophée des sports - Salle des Quatre Rondes à partir de 19h

## **7 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS**

### **☐ AGENDA**

- **Lundi 4 février 2019** à 18h : Réunion « Mardynamiques ».

## **II – POINTS POUR INFORMATION**

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Roland URBANEK est désigné secrétaire de séance.

### **2) Modalités d'organisation du Grand débat national à l'initiative du Président de la République**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'initiative du Président de la République l'Etat a engagé sur tout le territoire, un grand débat national.

Le calendrier est le suivant :

- 15/01/2019 : ouverture des débats
- 15/03/2019 : clôture des débats
- 04/2019 : réalisation de la synthèse

Pour garantir l'indépendance du débat, un collège de garants va être désigné.

En effet, les conditions d'organisation doivent garantir la neutralité et l'impartialité des échanges.

**Les 4 grands thèmes du Débat National sont**

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics

La Ville d'Aizenay a mis à disposition des cahiers d'expression citoyenne sur les 4 grands thèmes depuis le vendredi 18 janvier 2019.

Monsieur le Maire explique que le 16 janvier Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales, a adressé un courrier à l'ensemble des Maires de France qui reprend les éléments d'organisation de ce débat dans chaque département. Il existe un référent par département qui est nommé. En Vendée, il s'agit de Madame Sibylle SAMOYAUULT, Directrice de Cabinet de la Préfecture.

Le Ministre rappelle l'initiative de l'association des Petites Villes de France avec la mise en place des cahiers de doléances. Il rappelle que les Maires ont un rôle à jouer dans le cadre de ce grand débat :

- Mettre en place des cahiers d'expression citoyenne. Cela permet la transmission de l'ensemble des données. Monsieur le Maire rappelle également qu'il existe par ailleurs une plate-forme numérique sur laquelle les citoyens peuvent s'exprimer 24 heures sur 24.
- Mettre en place des soirées Débat, des soirées échange en laissant les modalités d'organisation à la libre appréciation de chaque organisateur, et en garantissant la neutralité et l'impartialité des débats.

Monsieur le Maire explique qu'il a appelé Madame SAMOYAUULT, et qu'il a échangé avec des maires du département. Il propose deux soirées d'échange qui auront lieu les **jeudi 28 février et**

**jeudi 7 mars à 19h30 à la salle des Quatre Rondes.** L'animation sera faite par un commissaire enquêteur et non par un élu. Cela a été vu également avec le cabinet du Préfet. Les commissaires enquêteurs ont l'habitude d'être en lien avec le public et ils sont agréés par l'État pour suivre les enquêtes publiques.

L'organisation se fera vraisemblablement dans le cadre de quatre ateliers de travail avec les questions proposées par le gouvernement qui feront une première trame de discussion.

On pourra avoir des rapporteurs dans chacun de ces ateliers. Le commissaire enquêteur va proposer une organisation dans les jours à venir.

La commune est sollicitée par d'autres organisations qui sont libres d'organiser les débats dès lors que les dates sont bien calées.

Monsieur le Maire explique qu'il ne rentre pas plus dans le débat car c'est un véritable enjeu national. Ce qui s'est passé depuis le 17 novembre est totalement inédit en France. On en est à l'acte 11 soit 11 semaines qu'on vit ces événements.

Monsieur le Maire mentionne que lors de l'émission « Dimanche en politique » sur France 3 et le soir des vœux, il a dit qu'il n'a pas attendu le débat pour écouter et faire participer les citoyens. Les élus locaux font remonter des revendications, des craintes de la population, auprès du Département et de parlementaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne sait pas ce qui sortira de ces réunions mais que cela va vraiment dans tous les sens. La date limite de transmission de ces éléments est fixée au 15 mars pour un rendu le 15 avril.

Monsieur le Maire espère que cela va servir et que ce n'est pas en vain que la population et les élus se mobilisent. Il y aura peut-être d'autres initiatives de la part d'associations ou d'autres personnes privées.

Concernant les débats organisés par la municipalité Monsieur Joël BLANCHARD souhaite savoir qui assurera la rédaction de la synthèse des débats. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du commissaire enquêteur.

Par ailleurs, Monsieur Joël BLANCHARD demande quelle communication la commune compte mettre en place pour informer les Agésinates de la présence des cahiers de doléances en mairie et des dates des débats.

Monsieur le Maire répond qu'un communiqué de presse a été envoyé à la presse. Une information est passée sur les réseaux sociaux, sur le site Internet de la commune et sur les panneaux électroniques de la ville depuis le 18 janvier après-midi. Tout le personnel de la mairie est informé.

Monsieur le Maire (*en s'adressant à la presse présente*) dit que l'on peut rappeler à la presse que ces cahiers d'expression citoyenne sont consultables en mairie.

Monsieur Joël BLANCHARD déclare que les Mairies n'ont pas le monopole de l'organisation du grand débat. Il cite l'initiative également prise par une association citoyenne d'Aizenay qui avait prévu des débats publics avant l'annonce de la Mairie.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu quelques confusions de dates et rappelle que les demandes de réservation de salle se font auprès de Mosaïque. Il y a toujours possibilité de contacter directement le Directeur Général des Services ou le Collaborateur de Cabinet.

Pour Monsieur Joël BLANCHARD ce grand débat interpelle également nos collectivités car tout n'est pas de la responsabilité de l'État et les collectivités locales y ont aussi leur part.

C'est pourquoi il propose à l'ensemble de ses collègues du conseil municipal, l'organisation d'un séminaire ou d'un conseil municipal extraordinaire pour débattre des réponses que notre commune va apporter aux 4 sujets de réflexion proposés par le Président de la République, mais aussi pour répondre aux demandes des citoyens et des contribuables qui vivent sur notre territoire, et qui parfois y vivent mal.

- Au sujet de la transition écologique, quelles réponses notre collectivité peut-elle et compte-t-elle apporter en termes de rénovation énergétique de son patrimoine bâti, en termes d'aides à la construction, en termes d'accompagnement de la rénovation énergétiques des logements sociaux, en termes d'accompagnement à la production d'énergies non fossiles pour ne citer que quelques exemples.

- Au sujet de la fiscalité locale et des services rendus en contrepartie, élargie à une réflexion également à la fiscalité de la Communauté de communes, mais aussi à celle de la solidarité sur notre territoire.
- Au sujet de la démocratie locale et de citoyenneté où nous avons une marge de progrès importante tant dans la participation citoyenne aux décisions locales (des référendums locaux pourraient par exemple être organisés pour le futur plan de circulation ou le nouvel aménagement du centre...), ou par exemple dans le domaine du respect de la laïcité.
- Au sujet de la présence des services et notamment des services publics sur notre commune et dans son territoire communautaire, avec notamment une réflexion à conduire sur la question des déplacements et des transports collectifs accessibles à tous sur ce territoire.

Monsieur Joël BLANCHARD termine son intervention en précisant que l'aspect national ne doit pas faire oublier nos responsabilités locales.

Monsieur le Maire rappelle qu'à Aizenay, on n'a pas attendu ce débat pour s'occuper des problèmes au quotidien. S'agissant de la transition écologique, une réflexion est menée au niveau du PLUi-H par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. S'agissant de la fiscalité on en est tous conscient : et Monsieur le maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité l'an dernier et qu'il proposera qu'il n'en y ait pas cette année non plus. S'agissant de la démocratie, il y a un vrai travail qui est réalisé notamment via le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) qui est pris en exemple par la Préfecture. Pour la participation de la population, on pourrait parler notamment de l'aménagement du secteur du centre-ville.

Tout est perfectible mais en mairie, sur un des cahiers de participation citoyenne, il y a une personne qui s'est exprimée et qui dit « qu'il y en a marre de taper sur les Maires ». La problématique est venue d'une relation distendue entre la population et ses représentants nationaux.

Monsieur le Maire dit ne pas savoir ce que l'on fera de l'ensemble des éléments qui vont revenir. Toutefois, il précise que sur d'éventuelles questions posées au niveau local, il est hors de questions que le commissaire enquêteur rentre dans le débat. Monsieur le Maire rappelle que le débat national doit être tourné vers des enjeux nationaux et non locaux.

Il faudra voir quelles sont les personnes qui seront présentes. Est-ce qu'il y aura beaucoup de monde, quel est le profil ? Jeunes ? Retraité(e)s ? Actifs ? Non actifs ?

Monsieur Joël BLANCHARD répond qu'il ne remet pas en cause le Maire ou ce qui a été fait mais qu'il s'agit d'une belle occasion pour en discuter et pour aller plus loin.

C'est une occasion qui est donnée. On peut analyser ces quatre thèmes avec notre grille de lecture locale. Le mouvement de protestation est surtout né de territoires ruraux. La problématique de la fiscalité se réglera au niveau local : quelle fiscalité pour quel service ? Quelle efficience ?

Monsieur le Maire répond que ces questions font partie de son quotidien et que ceci est analysé par lui-même et par les adjoints dans le cadre de leurs responsabilités. On a un débat d'orientation budgétaire chaque année et une commission des finances qui se réunit régulièrement. Quant à la fiscalité des collectivités locales, elle sera liée aux choix de l'État sans cesse différents.

Pour la taxe d'habitation personne ne sait ce que cela va devenir. C'est une véritable cacophonie et ce n'est pas rassurant. Les collectivités locales qui ont fait le choix d'augmenter la taxe d'habitation en 2018 ont fait l'objet d'un #BalanceTonMaire de la part de Monsieur Gérald DARMANIN en octobre 2018, est-ce que cela permet d'avoir un dialogue serein ?

D'après Monsieur le Maire, il ne faut pas que l'on se trompe.

Monsieur Joël BLANCHARD fait remarquer qu'il y a une augmentation de la taxe foncière au niveau de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Monsieur le Maire répond qu'il n'était pas le seul et qu'il y avait plus de 40 personnes autour de la table qui assument cette décision.

### **3) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018**

S'agissant du point d'information relatif à la réhabilitation du Groupe scolaire Louis BUTON, Monsieur Eric PAQUET indique qu'il est dit dans le procès-verbal qu'il n'a pas eu connaissance de

la visite de travaux sur le site. En réalité, d'après Monsieur Eric PAQUET, il n'a pas été invité à cette visite puisque n'étaient invités que les « utilisateurs identifiés » et les « référents techniques », ce qui n'est pas son cas puisqu'il est le seul à ne faire partie d'aucun de ces 2 groupes.

Il est noté également que Monsieur Eric PAQUET n'a pas pu apporter de réponse à la question de Monsieur Dany RABILLER qui lui demandait quel souvenir il retenait du dernier conseil d'école.

Il indique en réponse qu'il n'avait pas compris qu'il s'agissait de faire part de « l'immense joie des participants à l'annonce des travaux à venir dans l'école ».

Monsieur Eric PAQUET confirme bien que cette annonce a fait effectivement l'unanimité de tous les participants.

Cependant Monsieur Eric PAQUET voudrait préciser à Monsieur Dany RABILLER qu'au regard de la vétusté de ce bâtiment qui vient de fêter ses 40 ans où fuites d'eau, problèmes de températures, colmatages de tout bord, problème de connexion internet et il en passe sont le quotidien des enseignants et des élèves de cette école depuis de nombreuses années, quel que soit le projet présenté, il ne pouvait que satisfaire tout le monde.

Monsieur Serge ADELÉE rappelle qu'une lettre de cadrage avec toutes les réunions a été envoyée à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Cette réunion de visite de site était bien indiquée dans le courrier. Il précise que l'on s'était mal compris.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet d'approbation du procès-verbal de la séance précédente ne doit pas être l'occasion de refaire la discussion du dernier conseil mais d'apporter des compléments ou des modifications au procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur Dany RABILLER répond qu'aucun parent ou enseignant n'a relevé les réparations mais le travail collectif mené.

Monsieur Eric PAQUET souhaite également intervenir sur la délibération N° 10 concernant le lancement de la procédure de désaffectation de la portion de chemin rural au Nord du village de la Gombretière. « Un chemin rural ne peut être cédé que s'il n'est plus affecté au public. Est considéré comme désaffecté un chemin non entretenu par la commune depuis de nombreuses années et qui n'est plus régulièrement utilisé. »

Après vérification et photos à l'appui, ce chemin ne rentre pas dans le champ d'application de l'article L161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

En conséquence et comme rappelé dans leur courriel du 18 Janvier 2019, il demande le retrait de cette délibération.

Monsieur le Maire s'insurge contre cette intervention en rappelant qu'on est dans l'approbation du procès-verbal, à savoir si le procès-verbal comporte des erreurs ou des omissions. On n'est pas là pour refaire des questions.

Monsieur le Maire note qu'il lui a été envoyé une question et qu'il a deux mois pour répondre.

Monsieur Éric PAQUET indique que l'on est en train de désaffecter un chemin et que cela n'a pas été expliqué. Monsieur le Maire répond que cela a déjà été expliqué lors du dernier conseil.

Monsieur le Maire rappelle également que le code général des collectivités territoriales donne uniquement la compétence au Maire pour décider de l'ordre du jour du conseil mais qu'il a bien pris note de leur demande. Monsieur Joël BLANCHARD précise qu'il n'a pas eu d'accusé de réception.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 a été approuvé.

### **III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION**

Service des Finances

#### **1 - Subvention d'État – Demande de subvention au titre de l'année 2019 – Équipements structurants du territoire : équipements sportifs du lycée**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif des « contrats de ruralité », mis en place dès la fin de l'année 2016, a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets.

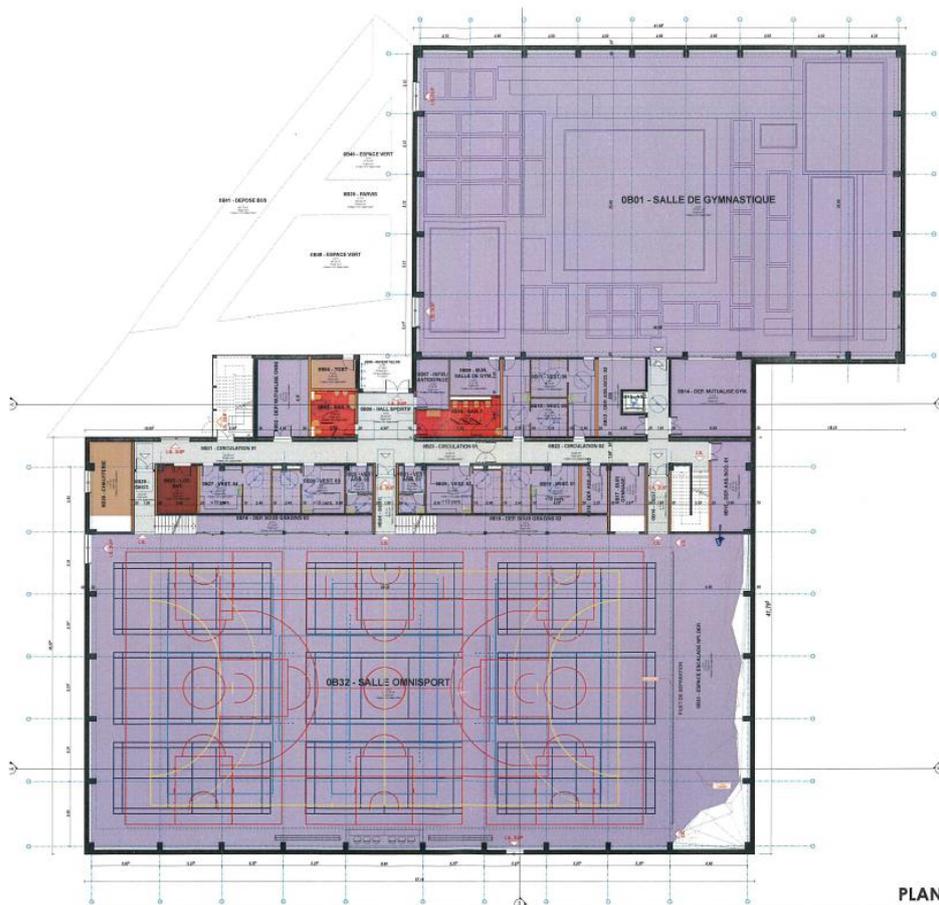
Les actions inscrites dans les contrats de ruralité sont financées par les crédits relevant de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – enveloppe spécifique « contrats de ruralité ». Elles peuvent également être financées par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Monsieur le Maire rappelle que le lycée va ouvrir ses portes en septembre 2022 et nécessite la création d'équipements sportifs. Dans le cadre de ces équipements structurants pour le territoire, le complexe sportif sera dimensionné afin de tenir compte également de l'augmentation de la population et de l'émergence de nouveaux besoins.

À la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande s'il s'agit du prix définitif, Monsieur le Maire répond que non car il s'agit d'un avant-projet. Il y a encore beaucoup d'étapes techniques. Monsieur Joël BLANCHARD indique que c'est pour 2021 et s'interroge sur la possibilité d'obtenir et de conserver cette subvention demandée. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la fin des travaux qui compte mais le début avec le paiement de la maîtrise d'œuvre.

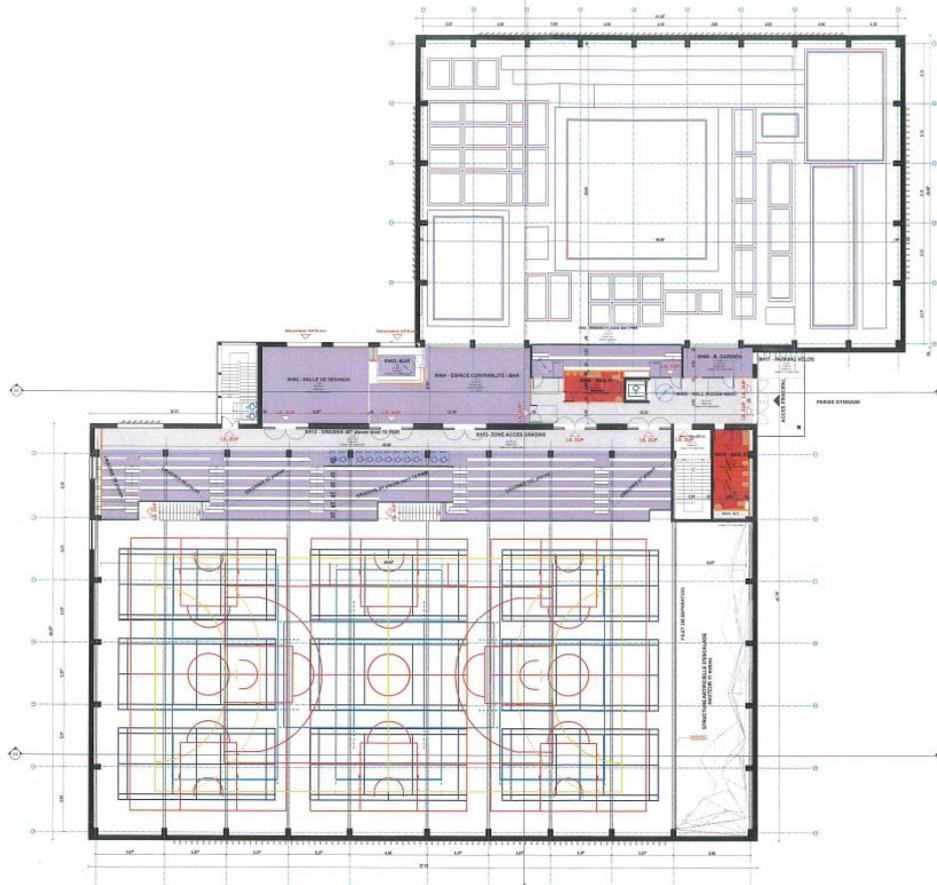
Monsieur le maire présente les plans des futurs équipements sportifs. Monsieur Christophe ROBRETEAU souligne que l'on a conservé les neuf terrains de badminton. Monsieur Bernard PERRIN ajoute qu'il s'agit du même principe qu'à Bellevigny à la différence que deux terrains de Bellevigny sont inoccupés en cas d'activités concomitantes, contrairement aux futurs équipements sportifs du lycée, précise Monsieur Christophe ROBRETEAU.

Monsieur le Maire indique que ce plan a été validé par les associations sportives. Pour Monsieur Christophe ROBRETEAU cela répond à la demande des associations.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si les plans seront intégrés au procès-verbal. Monsieur le Maire fait droit à la demande en précisant bien qu'il s'agit de plans d'avant-projet.



PLAN RDC BAS +48,25 NGF



PLAN RDC HAUT +52,50 NGF

Plans rez-de-chaussé haut et bas des futurs équipements sportifs (stade APD). Ces plans sont susceptibles d'être modifiés.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention d'État au titre de l'année 2019 :

- Travaux d'équipements sportifs du lycée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la circulaire de la Préfecture en date du 5 novembre 2018,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011, créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
AMO + Maîtrise d'œuvre	788 529,00 €	946 234,80 €	Etat (DETR/DSIL)	450 000,00 €
Travaux de construction	4 049 420,00 €	4 859 304,00 €	REGION	1 100 000,00 €
Matériels sportifs	303 600,00 €	364 320,00 €		
Aires extérieures (parking, parvis)	26 000,00 €	31 200,00 €		
Bureau contrôle et SPS	15 500,00 €	18 600,00 €	<b>Sous-Total subventions</b>	<b>1 550 000,00 €</b>
			COMMUNE	4 669 658,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 183 049,00 €</b>	<b>6 219 658,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 219 658,80 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'État au titre de l'année 2019 sur ce dossier,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

## Service des Finances

## 2 – Avance sur la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 versée par la ville au budget du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le budget du Centre communal d'Action Sociale est financé en partie par une subvention communale généralement votée avec le budget primitif.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement éventuel de secours urgents, et dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une avance de 25% dans la limite des crédits votés en 2018 :



Il est proposé de verser une aide financière de 15 000 € pour ces travaux d'investissement. Il est précisé par ailleurs, que le versement de cette subvention par la commune conditionne la participation financière du Conseil Départemental de Vendée et de l'ARS Pays de la Loire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'intérêt du projet de réhabilitation de l'EHPAD,

Vu la demande de subvention de Vendée Logement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'EHPAD.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Direction générale**

#### **4 – Marché nocturne des Arts et du Goût – Fixation des tarifs du droit de place et de la location des stands**

Monsieur Roland URBANEK informe l'assemblée que dans le cadre du Marché nocturne des Arts et du Goût qui se déroule place de l'Hôtel de Ville et Avenue de Verdun, il convient de fixer les tarifs du droit de place et de la location des stands.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- droit de place de 1 à 3 m : 15 € (droit de place gratuit pour les agésinates) ;
- droit de place de 4 à 6 m : 25 € ;
- location stand 3x3 : 30 € ;
- location stand 6x3 : 40 €.

Monsieur Roland URBANEK indique que les premiers courriers partiront entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février. La première réunion de travail aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du droit de place et de la location des stands,

Vu la proposition de tarification,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland URBANEK,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer, dans le cadre du Marché nocturne des Arts et du Goût, les tarifs du droit de place et de la location des stands comme suit :



## **6 - ENEDIS : Convention n°DA27/040128 de mise à disposition de la parcelle 3 BK 163 pour l'implantation d'un poste électrique, pour le lotissement Le Puyfraud - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente le projet de convention de servitude entre ENEDIS et la Commune d'Aizenay.

Pour permettre l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, un renforcement par un poste électrique basse tension HTA/BT sera implanté sur la parcelle 3 BK 163 pour le lotissement Le Puyfraud.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le projet de convention de servitude transmis par ENEDIS,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de servitude entre ENEDIS et la commune d'Aizenay concernant l'implantation d'un poste de transformation basse tension HTA/BT sur la parcelle 3 BK 163 nécessaire à l'alimentation du lotissement Le Puyfraud.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **Services Techniques**

## **7 - ENEDIS : Convention de servitude pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts pour le lotissement Le Puyfraud – Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente le projet de convention de servitude entre ENEDIS et la Commune d'Aizenay.

Pour permettre l'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, une ligne électrique souterraine de 20 000 volts va être implantée pour le lotissement Le Puyfraud.

Les travaux envisagés doivent emprunter des parcelles propriété de la commune et cadastrées section BK n°s 285 et 287.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le projet de convention de servitudes transmis par ENEDIS,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune d'Aizenay concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur les parcelles BK n°s 285 et 287 nécessaire à l'alimentation du lotissement Le Puyfraud.



Par ailleurs, conformément à l'article 89 du même décret, un jury est composé des membres suivants ayant voix délibérative :

- des cinq membres élus de la commission d'appel d'offres (CAO),
- des personnes qualifiées à raison d'au moins un tiers des membres du jury, ayant la même qualification que celle exigée des candidats, soit des maîtres d'œuvre.

Le jury est présidé par Monsieur le Maire dont la voix est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Monsieur le Maire explique qu'un avis d'appel à concurrence sera lancé en vue de retenir 3 candidats minimum et 5 candidats maximum. Dans un deuxième temps, ces candidats devront remettre une esquisse.

Conformément aux articles 88 IV et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une indemnité d'un montant de 16 800 € HT sera versée à chaque candidat qui remettra une esquisse.

Monsieur Joël BLANCHARD demande comment est calculée cette prime.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un calcul assez complexe sur la base du montant prévisionnel des travaux. Il rappelle s'agissant du lycée qu'il y a eu 142 candidats qui ont postulé et que 5 candidats ont été autorisés à remettre une esquisse. Une somme d'un montant de 100 000 € a été remis à chacun des 4 candidats non retenus.

Le calcul du montant versé à chaque candidat est le suivant : on part d'un pourcentage de rémunération prévisionnelle pour le maître d'œuvre (12% dans le cas présent du montant prévisionnel des travaux). La réalisation d'une esquisse représente environ 5% de la globalité des honoraires du maître d'œuvre. La prime versée à chaque candidat est égale à 80% du coût de l'esquisse.

Il est précisé que ce pourcentage de rémunération tient compte du montant et de la complexité de l'opération. Ce montant est fixe.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation énergétique et fonctionnelle et l'accessibilité du groupe scolaire Louis Buton ;

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de publicité et de mise en concurrence et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **10 – Convention entre le représentant de l'État et la commune d'Aizenay pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et de commande publique soumis à contrôle de légalité - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, une convention a été approuvée par délibération du 26 juin 2012. Par délibération du 29 octobre 2013, un avenant n°1 portant sur la télétransmission des actes budgétaires a été approuvé par le Conseil Municipal.

Depuis le 9 janvier 2019, l'application Pléiade permet aux collectivités qui le souhaitent la télétransmission des actes de la commande publique au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales°,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de convention entre la commune d'Aizenay et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention fixant les modalités pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et de commande publique soumis à contrôle de légalité ;

- Dit que la présente convention abroge et remplace la convention signée le 28 octobre 2013 entre les parties ainsi que l'avenant n°1 signé le 7 novembre 2013.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**



**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 12/12/2018 AU 22/01/2019**  
**en application des articles L 2122-22 et 23**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

<b>NUMÉRO DÉCISION</b>	<b>OBJET DE LA DÉCISION</b>
2018-233	Ramassage des feuilles rues et lotissements d'Aizenay - ESAT CO VENDEE ADAPEI ARIA pour un montant de 12 416,61 € HT soit 14 899,94 € TTC
2018-234	Portant renonciation exercice DPU parcelle BL 285
2018-235	Attribution MP 2018PA13 - Groupement de commandes Ville et CCAS pour le nettoyage des salles communales avec fourniture de consommables - NIL SAS pour un montant de 108 203,92 € HT / 2 ans et 721,60 € HT maxi sur 2 ans pour l'option n°1 "Nettoyage des vestiaires du ping pong en fonction des manifestations sportives"
2018-236	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 37
2018-237	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 167 ZL 335
2018-238	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 522p
2018-239	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des 8 entrées d'agglomération - Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) pour un montant de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
2018-240	Convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic de la voirie communale - Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) pour un montant de 8 050 € HT soit 9 660 € TTC
2018-241	Convention d'assistance technique pour l'établissement d'un règlement communal de voirie - ASCLV pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC
2018-242	Convention d'assistance technique pour les travaux de grosses réparations de voirie -(ASCLV) pour un montant de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC
2018-243	Convention cadre de maîtrise d'œuvre d'une durée de 12 mois pour la réalisation de plusieurs études d'avant-projet - Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) pour un prix unitaire de 1 400 € HT pour l'élément étude Esquisse et un prix unitaire de 2 100 € HT pour l'élément étude d'Avant-projet
2018-244	Étude de révision des plans de zonage communaux d'assainissement non collectif - SICAA pour un montant de 4 160,33 € HT (TF + TO1 + TO2) soit 4 992,40 € TTC
<b>DÉCISIONS 2019</b>	
2019-001	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 12 AH 13
2019-002	Établissement de levés topographiques dans la 1ère tranche d'aménagement de la ZAD nord - CDC CONSEILS pour un montant de 4 025,00 € HT soit 4 830,00 € TTC
2019-003	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 250
2019-004	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 46 p
2019-005	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 426
2019-006	Portant renonciation exercice DPU parcelle AE 264
2019-007	Portant renonciation exercice DPU parcelle AO 21
2019-008	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 43
2019-009	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 361
2019-010	Diagnostic amiante sur un transformateur qui alimente espace Villeneuve - SOCOTEC - pour un montant de 408 € HT soit 489,60 € TTC
2019-011	Mission d'expertise zones humides - EVEN CONSEIL pour un montant de 2 776,00€ HT soit 3 331,20€ TTC
2019-012	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de bureaux dans la salle d'activités Mosaïque - Mme Béatrice NÉAU pour un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC
2019-013	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 200
2019-014	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 8p
2019-015	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 185
2019-016	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 430
2019-017	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 109